



**CATALOGUE N°23**  
**GAMME TOURISME - SUV/4X4 - UTILITAIRE HIVER**  
**JUILLET 2023**



**PARTOUT OÙ LA ROUTE VOUS MÈNE**

## LA SOCIÉTÉ DPI...



Avec plus de 45 ans d'expérience, DOUMERC PNEUS INTERNATIONAL se positionne comme un leader de la distribution multi-produits (TC4 / Industriel) en France.

Basée dans le Sud de la France sur un axe stratégique NORD – SUD – EST – OUEST à Montauban, la société DPI opère sur le marché national et international depuis plus de 45 ans.

**DPI : choix, réactivité, compétitivité, qualité et disponibilité**

### Une offre...

- ▶ Multi-produits : TC4 Été / Hiver, Poids Lourd, Industriel, Agricole, Génie civil.
- ▶ Multi-marques :

Partenaires 

Exclusives 

### Des moyens...



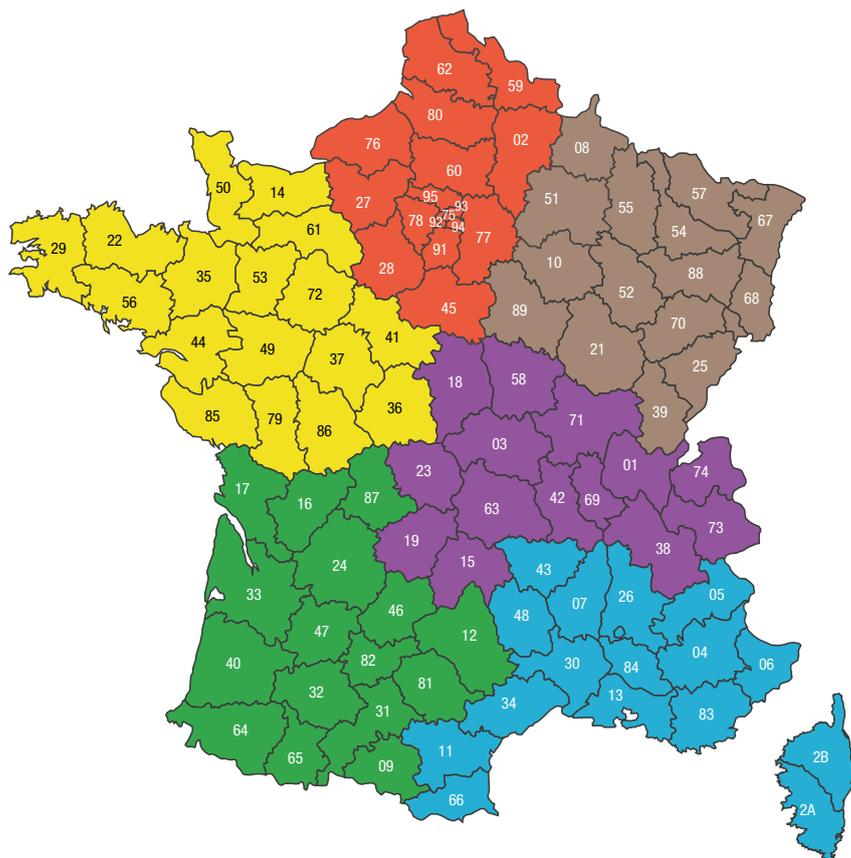
- ▶ Deux plateformes logistiques de 10 000 m<sup>2</sup>, soit 20 000 m<sup>2</sup> de surface couverte sur un site de plus de 75 000 m<sup>2</sup>.
- ▶ En moyenne, 250 000 pneus TC4 / 25 000 pneus Industriels stockés à l'année.
- ▶ Livraison à l'unité, 2 pneus ou plus, palette filmée ou camion complet en 12 à 48h partout en France.

 Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

 ALLO COMMANDE - Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 - [www.doumerc-pneus.net](http://www.doumerc-pneus.net) - [www.gtradial.fr](http://www.gtradial.fr)

... À VOTRE SERVICE !

## Une équipe commerciale terrain...



*Secteur Nord*  
**Rodolphe AUDOUARD - 06 29 65 33 53**

*Secteur Nord-Est*  
**Recrutement en cours**

*Secteur Centre-Est*  
**Dylan RODRIGUES - 07 85 53 48 74**

*Secteur Sud-Est*  
**Pascal SOULES-BRANDIER - 06 23 38 19 20**

*Secteur Sud-Ouest*  
**Loïc JEANNERET - 06 85 57 16 25**

*Secteur Nord-Ouest*  
**Christophe GRIMAL - 06 43 82 01 49**

**Responsable Grands Comptes**  
**Karl VACHÉ - 06 84 43 86 52**

## Les plus...



► Chantal et Christopher sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi) au 0820 825 177, pour tout renseignement commercial ou technique.



► Passez vos commandes en ligne 24h/24h et 7j/7j sur notre site Internet [www.doumercpneus.net](http://www.doumercpneus.net), et suivez vos livraisons en ligne.



► En tant que membre actif de l'AFIP (Association Française des Importateurs de Pneumatiques), DPI intègre systématiquement le coût de recyclage des pneumatiques usagés.



Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

ALLO COMMANDE - Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 - [www.doumercpneus.net](http://www.doumercpneus.net) - [www.gtradiat.fr](http://www.gtradiat.fr)

## LA MARQUE GT RADIAL

### UN MANUFACTURIER DE CLASSE MONDIALE



**60** ANS  
D'EXPÉRIENCE



**130**  
PAYS



**35 000**  
COLLABORATEURS  
DANS LE MONDE



**10** ÈME  
MANUFACTURIER  
MONDIAL



**70 000**  
POINTS DE VENTE

### UN GROUPE EN CROISSANCE



UNE PRÉSENCE CROISSANTE EN  
PREMIER ÉQUIPEMENT CHEZ LES  
CONSTRUCTEURS FRANÇAIS

**RENAULT**



PSA PEUGEOT CITROËN



PEUGEOT CITROËN

#### MODÈLES :

- Renault Sandero
- Dacia Logan  
(plus de 3 millions  
de véhicules)

#### MODÈLES :

- Citroën Berlingo
- Peugeot Partner  
(plus de 2 millions  
de véhicules)



## UN DÉVELOPPEMENT CONSTANT



### 4 CENTRES DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

- 1 en Europe
- 1 en Chine
- 1 en Indonésie
- 1 aux USA



### 8 USINES DE PRODUCTION DANS LE MONDE

- 6 usines en Chine
- 1 usine en Indonésie
- 1 usine aux États-Unis

## UNE OFFRE COMPLÈTE

### 90 MILLIONS DE PNEUS PAR AN

- 70 millions de pneus pour **véhicules de tourisme**
- 10 millions de pneus **poids lourd**
- 10 millions de pneus **motos**



### 289 000

Pneus produits par jour pour répondre à la demande mondiale croissante



Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

ALLO COMMANDE - Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 - [www.doumercpneus.net](http://www.doumercpneus.net) - [www.gtradial.fr](http://www.gtradial.fr)



5



WINTERPRO  
2

WINTERPRO  
2 EVO

## TOURISME HIVER

	Dimension	Indice	Code produit	Profil				dB	QR Code
<b>Série 80</b>									
13	155/80 R 13	79 T	100A4942	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	E	C	B	69	1547406
<b>Série 70</b>									
13	155/70 R 13	75 T	100A4935	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	E	C	B	69	1547399
	165/70 R 13	79 T	100A4938	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	E	C	B	69	1547402
			100A3189	WINTERPRO 2 *	E	C	B	69	472401
	175/70 R 13	82 T	100A4941	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	E	C	B	69	1547405
14	165/70 R 14	81 T	100A4921	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	C	B	69	1547385
			100A3172	WINTERPRO 2 *	D	C	B	69	472384
	175/70 R 14	84 T	100A4927	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	C	B	69	1547391
	185/70 R 14	88 T	100A3178	WINTERPRO 2 *	D	C	B	69	472390
			100A4948	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	69	1547412
<b>Série 65</b>									
14	155/65 R 14	75 T	100A4937	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	E	C	B	69	1547401
			100A3188	WINTERPRO 2 *	E	C	B	69	472400
	165/65 R 14	79 T	100A4940	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	E	C	B	69	1547404
			100A3191	WINTERPRO 2 *	E	C	B	69	472403
	175/65 R 14	82 T	100A4919	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	E	B	B	69	1547383
		86 T	100A3170	WINTERPRO 2 *	E	B	B	69	472382
	185/65 R 14	86 T	100A4952	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	69	1547417
			100A4931	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	69	1547395
	175/65 R 15	84 T	100A3182	WINTERPRO 2 *	D	B	B	69	472394
15			100A4930	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	69	1547394
	185/65 R 15	88 T	100A3181	WINTERPRO 2 *	D	B	B	69	472393
			100A4918	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	69	1547382
	195/65 R 15	91 T	100A3169	WINTERPRO 2 *	D	B	B	69	472381
			100A4932	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547396
	195/65 R 15 XL	95 T	100A3183	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472395
			100A4929	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547393
	195/65 R 15	91 H	100A3180	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472392
			100A4915	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547379
	205/65 R 15	94 T	100A3109	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472333
			100A4947	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547411
			100A3198	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472410

- Efficacité en carburant (de A à G)

- Adhérence sur sol mouillé (de A à G)

<sup>N</sup> Nouveau

- Classe du bruit de roulement externe (de 1 à 3)

**dB** - Valeur mesurée du bruit de roulement externe (en décibel)

\* Jusqu'à épuisement des stocks

Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés



WINTERPRO  
2

WINTERPRO  
2 EVO

WINTERPRO  
HP

## TOURISME HIVER

	Dimension	Indice	Code produit	Profil				dB	QR Code
<b>Série 60</b>									
14	185/60 R 14	82 T	100A4928	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	E	B	B	69	1547392
			100A3179	WINTERPRO 2 *	E	B	B	69	472391
15	185/60 R 15	84 T	100A4926	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	69	1547390
			100A3177	WINTERPRO 2 *	D	B	B	69	472389
	185/60 R 15 XL	88 T	100A4922	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	69	1547386
			100A3173	WINTERPRO 2 *	D	B	B	69	472385
	195/60 R 15	88 T	100A4934	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547398
			100A3185	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472397
16	195/60 R 16	89 H	100A4955	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547420
			100A3476	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472501
	205/60 R 16	92 H	100A4923	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547387
		96 H	100A4925	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547389
	205/60 R 16	99 H	100A4924	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	C	B	B	70	1547388
			100A3175	WINTERPRO 2 *	C	B	B	70	472387
<b>Série 55</b>									
15	185/55 R 15	82 T	100A4939	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	69	1547403
			100A3190	WINTERPRO 2 *	D	B	B	69	472402
	195/55 R 15	85 H	100A4944	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547408
16	195/55 R 16 XL	91 H	100A4956	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547421
			100A3477	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472502
	205/55 R 16	91 H	100A4917	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547381
			100A3168	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472380
	205/55 R 16 XL	94 V	100A2714	WINTERPRO HP *	D	C	B	72	898048
	215/55 R 16	93 H	100A4936	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547400
			100A3187	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472399
	215/55 R 16 XL	97 H	100A4943	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547407
			100A3194	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472406
17	225/55 R 16 XL	99 H	100A4945	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547409
			100A4951	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547416
	205/55 R 17 XL	95 H	100A3202	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472414
			100A4946	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547410
	215/55 R 17 XL	98 V	100A3197	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472409
			100A4819	WINTERPRO 2 Sport <sup>N</sup>	C	B	B	70	1547372
	225/55 R 17 XL	101 V	100A2725	WINTERPRO HP *	D	C	B	72	472179



- Efficacité en carburant (de A à G)



- Adhérence sur sol mouillé (de A à G)



- Classe du bruit de roulement externe (de 1 à 3)



- Valeur mesurée du bruit de roulement externe (en décibel)

<sup>N</sup> Nouveau

\* Jusqu'à épuisement des stocks



Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés



WINTERPRO 2    WINTERPRO HP    WINTERPRO 2 EVO    WINTERPRO 2 SPORT

## TOURISME HIVER

	Dimension	Indice	Code produit	Profil				dB	QR Code
<b>Série 50</b>									
15	195/50 R 15	82 H	100A4950	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	E	B	B	70	1547415
			100A3201	WINTERPRO 2 *	E	B	B	70	472413
17	205/50 R 17 XL	93 V	100A4817	WINTERPRO 2 Sport <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547370
			100A2719	WINTERPRO HP *	D	C	B	72	472176
	215/50 R 17 XL	95 V	100A4949	WINTERPRO 2 EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547414
			100A3200	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472412
	225/50 R 17 XL	98 V	100A3941	WINTERPRO 2 Sport	D	B	B	70	898291
18	225/50 R 18 XL	99 H	100A4822	WINTERPRO 2 Sport <sup>N</sup>	C	B	B	70	1573460
<b>Série 45</b>									
17	205/45 R 17 XL	88 V	100A4816	WINTERPRO 2 Sport <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547369
			100A2720	WINTERPRO HP *	D	C	B	72	472177
	215/45 R 17 XL	91 V	100A4818	WINTERPRO 2 Sport <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547371
	225/45 R 17 XL	94 V	100A3940	WINTERPRO 2 Sport	D	B	B	70	898290
	235/45 R 17 XL	97 V	100A2730	WINTERPRO HP	C	C	B	72	898053
	245/45 R 17 XL	99 V	100A2731	WINTERPRO HP	D	C	B	72	898054
18	225/45 R 18 XL	95 V	100A4821	WINTERPRO 2 Sport <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547374
			100A2732	WINTERPRO HP *	D	C	B	72	472182
	235/45 R 18 XL	98 V	100A3942	WINTERPRO 2 Sport	D	B	B	72	898292
	245/45 R 18 XL	100 V	100A4826	WINTERPRO 2 Sport <sup>N</sup>	C	B	B	71	1547377
			100A2737	WINTERPRO HP *	D	C	B	72	472186
19	235/45 R 19 XL	99 V	100A4828	WINTERPRO 2 Sport <sup>N</sup>	C	B	B	71	1547378
<b>Série 40</b>									
17	205/40 R 17 XL	84 V	100A4815	WINTERPRO 2 Sport <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547368
18	225/40 R 18 XL	92 V	100A5150	WINTERPRO 2 Sport <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547424
			100A3939	WINTERPRO 2 Sport *	D	B	B	70	898289
	245/40 R 18 XL	97 V	100A2738	WINTERPRO HP	D	C	B	72	898060
<b>Série 35</b>									
19	235/35 R 19 XL	91 V	100A4827	WINTERPRO 2 Sport <sup>N</sup>	E	B	B	71	1612523

- Efficacité en carburant (de A à G)

- Adhérence sur sol mouillé (de A à G)

<sup>N</sup> Nouveau

- Classe du bruit de roulement externe (de 1 à 3)

**dB** - Valeur mesurée du bruit de roulement externe (en décibel)

\* Jusqu'à épuisement des stocks



WINTERPRO 2

WINTERPRO 2  
SUV EVOWINTERPRO  
HPSAVERO  
WTWINTERPRO 2  
SPORT

Catalogue N°23 - Juillet 2023

## SUV/4x4 HIVER

	Dimension	Indice	Code produit	Profil				dB	QR Code
<b>Série 70</b>									
16	215/70 R 16	100 H	100A4954	WINTERPRO 2 SUV EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547419
	265/70 R 16	112 T	100A353	SAVERO WT	D	D	B	72	898245
<b>Série 65</b>									
16	215/65 R 16	98 H	100A4933	WINTERPRO 2 SUV EVO <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547397
			100A3184	WINTERPRO 2 *	D	B	B	70	472396
17	215/65 R 17	99 V	100A5155	WINTERPRO 2 Sport SUV <sup>N</sup>	D	B	B	70	1547429
			100A3944	WINTERPRO 2 Sport SUV *	D	B	B	70	898294
	225/65 R 17 XL	106 H	100A5156	WINTERPRO 2 Sport SUV <sup>N</sup>	C	B	B	70	1547430
			100A3945	WINTERPRO 2 Sport SUV *	C	B	B	70	898295
	235/65 R 17 XL	108 H	100A4957	WINTERPRO 2 SUV EVO <sup>N</sup>	C	B	B	72	1547422
			100A3478	WINTERPRO 2 *	C	B	B	72	472503
	245/65 R 17 XL	111 H	100A4916	WINTERPRO 2 SUV EVO <sup>N</sup>	C	B	B	72	1547380
<b>Série 60</b>									
17	215/60 R 17 XL	96 H	100A5154	WINTERPRO 2 Sport SUV <sup>N</sup>	C	B	B	70	1547428
			100A3943	WINTERPRO 2 Sport SUV *	C	B	B	70	898293
	225/60 R 17 XL	99 V	100A4820	WINTERPRO 2 Sport <sup>N</sup>	C	B	B	70	1547373
	235/60 R 17 XL	106 H	100A4958	WINTERPRO 2 SUV EVO <sup>N</sup>	D	B	B	72	1547423
			100A3479	WINTERPRO 2 *	D	B	B	72	472504
18	235/60 R 18 XL	107 H	100A2734	WINTERPRO HP *	C	C	B	72	472183
		107 V	100A4825	WINTERPRO 2 Sport SUV <sup>N</sup>	C	B	B	71	1547376
<b>Série 55</b>									
17	235/55 R 17 XL	103 V	100A5157	WINTERPRO 2 Sport SUV <sup>N</sup>	C	B	B	71	1547431
			100A3946	WINTERPRO 2 Sport SUV *	C	B	B	72	898296
18	235/55 R 18 XL	104 H	100A4824	WINTERPRO 2 Sport SUV <sup>N</sup>	C	B	B	71	1547375
		104 V	100A2735	WINTERPRO HP *	C	C	B	72	472184
19	235/55 R 19 XL	105 V	100A5158	WINTERPRO 2 Sport SUV <sup>N</sup>	C	B	B	71	1547432
			100A3947	WINTERPRO 2 Sport SUV *	C	B	B	72	898297
<b>Série 50</b>									
18	235/50 R 18 XL	101 V	100A4823	WINTERPRO 2 Sport SUV <sup>N</sup>	C	B	B	71	1573461
			100A2736	WINTERPRO HP *	D	C	B	72	472185
19	255/50 R 19 XL	107 V	100A2740	WINTERPRO HP *	C	C	B	72	898062



- Efficacité en carburant (de A à G)



- Adhérence sur sol mouillé (de A à G)



- Classe du bruit de roulement externe (de 1 à 3)



- Valeur mesurée du bruit de roulement externe (en décibel)

<sup>N</sup> Nouveau

\* Jusqu'à épuisement des stocks



Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

ALLO COMMANDE - Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 - www.doumercpneus.net - www.gtr radial.fr



9



MAXMILER  
WT2 CARGO

## UTILITAIRE HIVER

	Dimension	Indice	Code produit	Profil				dB	QR Code
<b>Série 80</b>									
12	155 R 12C	88/86 R	100A3398	MAXMILER WT2 Cargo <sup>N</sup>	E	C	B	71	898232
14	185 R 14C	102/100 Q	100A3379	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898213
	195 R 14C	106/104 Q	100A3380	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898214
	205 R 14C	109/107 Q	100A3399	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898233
<b>Série 75</b>									
16	175/75 R 16C	101/99 R	100A3400	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898234
	185/75 R 16C	104/102 R	100A3386	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898220
	195/75 R 16C	107/105 R	100A3389	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898223
	205/75 R 16C	113/111 R	100A3391	MAXMILER WT2 Cargo	C	C	B	71	898225
	215/75 R 16C	116/114 R	100A3394	MAXMILER WT2 Cargo	C	C	B	71	898228
	225/75 R 16C	121/120 R	100A3396	MAXMILER WT2 Cargo	C	B	B	71	898230
<b>Série 70</b>									
14	165/70 R 14C	89/87 R	100A3378	MAXMILER WT2 Cargo	E	C	B	71	898212
15	195/70 R 15C	104/102 R	100A3381	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898215
	205/70 R 15C	106/104 R	100A3382	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898216
	215/70 R 15C	109/107 R	100A3384	MAXMILER WT2 Cargo	C	C	B	71	898218
	225/70 R 15C	112/110 R	100A3385	MAXMILER WT2 Cargo	C	B	B	71	898219
<b>Série 65</b>									
15	205/65 R 15C	102/100 T	100A3383	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898217
	215/65 R 15C	104/102 T	100A3116	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898118
16	195/65 R 16C	104/102 T	100A3388	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898222
	205/65 R 16C	107/105 T	100A3390	MAXMILER WT2 Cargo	C	C	B	71	898224
	215/65 R 16C	109/107 T	100A3392	MAXMILER WT2 Cargo	C	C	B	71	898226
	225/65 R 16C	112/110 R	100A3395	MAXMILER WT2 Cargo	C	B	B	71	898229
	235/65 R 16C	115/113 R	100A3397	MAXMILER WT2 Cargo	C	B	B	71	898231
<b>Série 60</b>									
16	195/60 R 16C	99/97 T	100A3387	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898221
	215/60 R 16C	103/101 T	100A3393	MAXMILER WT2 Cargo	D	C	B	71	898227



- Efficacité en carburant (de A à G)



- Adhérence sur sol mouillé (de A à G)

<sup>N</sup> Nouveau



- Classe du bruit de roulement externe (de 1 à 3)



- Valeur mesurée du bruit de roulement externe (en décibel)

\* Jusqu'à épuisement des stocks





**1 PNEU ACHETÉ**  
=  
**1 PNEU RECYCLÉ**



**MEMBRE DE L'AFIP**

Fait confiance à FRP pour la collecte et le recyclage des pneus usagés.

**Demande de recyclage par fax :  
05 63 02 12 96**

**FRANCE RECYCLAGE - DEMANDE D'INTERVENTION**

>> A retourner par fax au 05 63 02 12 96 <<

Société : .....  
 Adresse : .....  
 Nom du contact : ..... Téléphone : .....  
 N° SIRET : ..... Code APE : .....  
 Heures d'ouverture : ..... Jours de fermeture : .....

Je souhaite que le GIE «France Recyclage Pneumatiques» intervienne auprès de mon établissement afin d'effectuer un ramassage de pneumatiques usagés. Dès réception de cette télécopie, la société «France Recyclage Pneumatiques», au travers de ses opérateurs de collecte, interviendra dans un délai de 10 jours ouvrés.

Type de pneumatiques	Conditionnement <sup>(1)</sup>	Nombre ou volume (unité : pièce/m <sup>3</sup> )
<b>Scooter</b>		
<b>V.L.</b>		
<b>P.L.</b>		
<b>Agraires</b>		
<b>Génie Civil</b>		
<b>Autre</b> (préciser la taille et le poids)		

<sup>(1)</sup> Précisez ici le mode de conditionnement : benne, palette (nombre de palettes), vrac.

**Le retrait de pneumatiques usagés est limité aux quantités achetées auprès de **D P I** dans les catégories V.L, P.L, Agraire et Génie Civil correspondantes.**

**Conditions d'application de la gratuité de cette prestation**

Le **DETENTEUR** s'engage à stocker les pneumatiques dans une zone accessible, à proximité de la zone de chargement. Les lots doivent respecter le nombre minimum de pneumatiques égale à 100 pneus V.L. et/ou 15 pneus P.L. et/ou 5 AGRI GC1. Les pneumatiques devront être exempts de tous corps étranger tels que : huile, gravas, métal... et ne devront présenter aucune radioactivité. En cas d'un lot de pneumatiques souillés (terre, gravas,...) ou contenant plus de 5% d'eau, LE COLLECTEUR aura la possibilité de facturer au DETENTEUR un forfait de nettoyage de 50,00 € H.T./tonne. Pour des quantités inférieures ou en cas de pollution d'un lot de pneumatiques, LE COLLECTEUR aura la possibilité de ne pas collecter le lot de pneumatiques. Dans ce cas, un forfait de déplacement de 150,00 € H.T. sera facturé au DETENTEUR.

CACHET COMMERCIAL :

DATE :

SIGNATURE :



Pour retrouver l'ensemble de nos barèmes de facturation, catalogues et liens utiles, rendez-vous vite sur [doumercpneus.net/telechargements](http://doumercpneus.net/telechargements)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Vous trouverez dans le présent document les conditions générales qui s'appliquent aux ventes de notre société à l'exclusion de tout autre document, sauf accord exprès des Parties. Toute commande ou tout achat effectué par le Client implique son adhésion entière et sans réserve aux présentes.

### Article 1 : Définitions

«Client» : désigne toute personne physique ou morale effectuant une commande ou un achat auprès de notre société.  
«Contrat» : désigne le Bon de Commande et/ou le Bon de Livraison et/ou la facture et les présentes Conditions Générales de Ventes.  
«Produits et Services» désignent, ensemble ou séparément, les biens et prestations proposés par notre société.

**Article 2 : Objet** - Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels notre société fournit au Client ses Produits et Services.

**Article 3 : Description des Produits et Services** - Les Produits et Services proposés par notre société sont ceux figurant au Catalogue au jour de la signature du Contrat. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que la remise de catalogues, notices, imprimés publicitaires, tarifs ainsi que toute proposition ou indication de prix formulées verbalement n'engage pas notre société.

**Article 4 : Prise d'effet du Contrat** - Le Contrat entre en vigueur à compter de la date de signature du Bon de Commande ou du Bon de Livraison ou, à défaut de l'un de ces documents, de la date d'émission de la facture établie par notre société.

### Article 5 : Conditions financières

#### 5.1 : Prix

5.1.1 : Les tarifs des Produits et Services de notre société sont établis conformément à la législation et à la réglementation en vigueur au moment de leur fixation. Les factures sont établies aux prix hors taxes en vigueur, le jour de la livraison, majorées des droits et taxes au taux en vigueur.

5.1.2 : Les modifications des tarifs sont applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution, sauf dispositions particulières contraires.

5.1.3 : Le franco de port est soumis à un montant minimum indiqué sur chaque tarif.

#### 5.2 : Modalités de paiement

5.2.1 : Les factures sont payables conformément aux conditions qui y sont stipulées. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte qu'aucun escompte, remise ou autre déduction n'est accordée.

5.2.2 : Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que le paiement comptant ou la fourniture d'une garantie de paiement peuvent être exigés, à tout instant, par notre société.

5.2.3 : Le Client s'interdit de prendre motif d'une réclamation contre notre société, pour différer le règlement d'une échéance en tout ou partie. Les avoirs ne sont établis qu'à réception des produits, et ne peuvent, dans tous les cas, donner lieu à une déduction que sur le mois de facturation en cours et à la date d'échéance prévue. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que les frais de paiement contre remboursement sont à sa charge.

5.3 : Défaut de paiement. Le défaut de paiement par le Client des factures afférentes au Contrat aux dates d'échéances entraînera, de plein droit :

- la facturation d'un intérêt de retard représentant 1,5 fois le taux d'intérêt légal au jour de la livraison ;  
- la déchéance de tous les termes de créances dues et leur exigibilité immédiate quel que soit le mode de règlement prévu ;

- la suspension de plein droit de toutes les livraisons en cours et à venir après mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse pendant un délai de huit jours.

- Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Selon le 12<sup>ème</sup> alinéa de l'article L441-6 du code de commerce, en cas de retard de paiement, le créancier est en droit d'obtenir de son débiteur le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant forfaitaire de 40€.

L'article L441-6 précise que lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

5.4 : Ouverture de compte, L'ouverture de compte est soumise à l'accord préalable de notre société, les livraisons antérieures se faisant automatiquement en contre remboursement.

### ARTICLE 6 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

6.1 : LE CLIENT DECLARE ETRE PARFAITEMENT INFORME ET ACCEPTE QUE LA PROPRIETE SUR LES PRODUITS NE LUI SERA TRANSFEREE QU'A COMPTER DU PARFAIT Paiement. PAR PARFAIT Paiement, LES PARTIES ENTENDENT L'ENCAISSEMENT PAR NOTRE SOCIETE DU Paiement INTEGRAL DU PRIX, PRINCIPAL, FRAIS ET TAXES COMPRIS. L'AUTORISATION DE REVENTE EST RETIREE AUTOMATIQUement EN CAS DE CESSATION DE Paiement DE L'ACHETEUR.

6.2 : LE CLIENT S'ENGAGE A PRENDRE TOUTE MESURE UTILE POUR EVITER LA SAISIE DES PRODUITS PAR DES TIERS. A CE TITRE, IL S'ENGAGE A CONSERVER LES PRODUITS DE TELLE SORTE QU'ILS DEMEURENT INDIVIDUALISES ET IDENTIFIABLES ET A FAIRE APPARAITRE DE FAÇON VISIBLE QUE LESDITS PRODUITS DEMEURENT LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE NOTRE SOCIETE PENDANT TOUTE LA DUREE DE VALIDITE DE LA PRESENTE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE.

6.3 : LE CLIENT S'ENGAGE A INFORMER NOTRE SOCIETE SANS DELAI DE TOUT EVENEMENT SUSCEPTIBLE DE PORTER ATTEINTE A SES DROITS.

6.4 : EN CAS DE NON Paiement A L'ECHANCE, NOTRE SOCIETE SERA EN DROIT DE REPRIENDE LES PRODUITS.

### Article 7 : Livraisons des Produits

7.1 : Modalités et délais de livraison. Notre marchandise ne sera livrée que sur acceptation de nos conditions générales de vente et de livraison : la réception des marchandises engage cette acceptation. La livraison est effectuée soit par la remise directe du Produit au Client, soit par sa délivrance à un transporteur. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. D'éventuels dépassements ne peuvent donner lieu à de quelconques dommages et intérêts ou à l'annulation des commandes en cours.

7.2 : Transfert des risques. Même livrés franco de port ou contre remboursement, les Produits voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient, en cas d'avarie ou de manquant, d'exercer tout recours contre le transporteur ou son assureur, lesquels ne peuvent invoquer l'insuffisance d'emballage que le transporteur est sensé avoir vérifié et accepté au départ.

7.3 : Réception. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité du Produit livré au Produit commandé ou au Bon de Livraison ou au Bon de Transport, doivent être formulées par le Client et par écrit dans un délai maximum de trois jours suivant l'arrivée des Produits. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Le Client s'engage à permettre à notre société de procéder à la constatation desdits vices ou anomalies et à tenter d'y remédier.

#### 7.4 : Retour

7.4.1 : Modalités de retour. Aucun retour ne sera accepté après l'expiration d'un délai de huit jours suivant la date de livraison. Tout retour des Produits doit faire l'objet d'un accord formel entre notre société et le Client. Tout Produit retourné sans cet accord ne donnera lieu à aucun avoir. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que les Produits retournés soient accompagnés d'un Bon de retour à fixer ou apposer sur le colis et doivent demeurer dans l'état où ils ont été livrés.

Les frais et les risques du retour ainsi que les frais éventuels de reconditionnement du/des Produit(s) retourné(s) sont toujours à la charge du Client.

7.4.2 : Conséquences du retour. Toute reprise acceptée par notre société entraînera l'établissement d'un avoir au profit du Client après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés et imputation, le cas échéant, des frais occasionnés par ce retour qui n'aurait pas été pris en charge par le Client. Au cas de vice apparent ou de non-conformité des Produits livrés, dûment constaté par notre société, le Client pourra obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des Produits, au choix de notre société, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages-intérêts.

### Article 8 : Stockage - Utilisation - Installation - Montage - Démontage

8.1 : Stockage - Utilisation. Les Produits doivent être stockés et utilisés conformément aux prescriptions portées sur la documentation technique du fabricant et mise à disposition du Client sur sa demande. A défaut, ils sont exclus de la garantie telle que prévue à l'article 9 ci-dessous.

8.2 : Installation - Montage - Démontage - Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que le montage et l'installation des Produits doivent être effectués par les soins d'un professionnel de l'automobile, conformément aux prescriptions portées sur la documentation technique du fabricant et mise à disposition du Client sur sa demande. Ce professionnel est responsable du choix des Produits pour le véhicule concerné. A ce titre, il doit vérifier, à la commande, et lors du montage des Produits la correcte adaptation de ces derniers au véhicule concerné. Le professionnel reste responsable vis-à-vis de son client, de la conformité des Produits aux règles de la circulation routière, aux règles de sécurité et de conformité imposées par le constructeur du véhicule. La responsabilité de notre société ne saurait être recherchée pour tout manquement aux règles précitées dont le respect incombe au professionnel de l'automobile concerné.

### Article 9 : Garantie

9.1 : Etendue - Les Produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication à compter de la date de livraison, dans les conditions fixées par le fabricant aux termes de sa garantie. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que la seule obligation incombant à notre société au titre de cette garantie sera, au choix de notre société, soit le remplacement gratuit après examen et acceptation du fabricant, soit la réparation du Produit ou de l'élément reconnu défectueux par les services du fabricant. Tout Produit appelé à bénéficier de la garantie doit être préalablement soumis à examen et acceptation de la part du fabricant, dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Les frais éventuels de port sont à la charge du Client. Une fiche d'examen, fournie et remplie par le fabricant, doit être jointe à la demande de prise en charge au titre de la présente garantie. Un produit retourné sans la fiche d'examen du fabricant ne donnera pas lieu à prise en charge au titre de la présente garantie.

9.2 : Exclusion - La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usage naturelle, par une intervention extérieure (du type, sans que cette liste soit limitative, montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...) ou par une modification du Produit non prévue ou non réalisée par notre société.

9.3 : Il est interdit d'altérer ou de dénaturer en totalité ou partie les marques et numéros figurants sur les marchandises que nous aurions livrées et de vendre celles qui auraient subi une altération ou une dénaturation.

Dans le cas de marchandises déclassées, de pneumatiques rechapés ou renouvelés, nos clients sont tenus de les revendre comme tels et d'en préciser la nature exacte à leurs propres clients notamment sur tous documents commerciaux.

### Article 10 : Responsabilité

10.1 : Il est expressément convenu entre les Parties que la responsabilité de notre société ne pourra en aucun cas être recherchée pour des dommages matériels causés aux tiers et notamment aux clients finals, du fait de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations, sauf faute lourde ou intentionnelle prouvée à son encontre. En conséquence, le Client garantit notre société contre toute action ou réclamation diligente par lesdits tiers et/ou les clients finals visant à obtenir réparation d'un quelconque dommage subi par eux.

10.2 : Dans le cas où la responsabilité de notre société serait engagée à l'égard du Client à la suite d'un manquement à l'une de ses obligations au titre des présentes, la réparation ne s'appliquera qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages ou préjudices consécutifs qu'il s'agisse de préjudices commerciaux, de pertes d'exploitation et de chiffres d'affaires. En tout état de cause, notre société ne pourra être tenue pour responsable des dommages subis par le Client et liés notamment :

- au non respect, par le Client, des conditions de stockage, d'utilisation et des procédures d'installation, de montage et de démontage définies dans la notice d'installation remise au Client lors de l'achat du Produit

- à l'incompatibilité des Produits au véhicule,

- à un événement survenu chez le Client,

- à tous défauts engageant la responsabilité du manufacturier fabricant.

Dans tous les cas, le montant de la réparation sera limité au montant dû par le Client au titre de la commande litigieuse.

**Article 11 : Assurances** - Le Client déclare et garantit avoir souscrit, auprès d'une compagnie d'assurance agréée, une ou plusieurs polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile délictuelle, quasi délictuelle et contractuelle ainsi qu'une ou plusieurs polices d'assurances de choses couvrant les dommages susceptibles d'être causés aux Produits du fait d'une perte, d'un vol, d'une dégradation ou d'une destruction, quelle qu'en soit la cause.

### Article 12 : Propriété Intellectuelle

12.1 : Les Parties restent seules propriétaires de leurs marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autres signes distinctifs sauf disposition contraire expresse définie entre elles dans des conventions spécifiques.

12.2 : Le Client s'engage à respecter l'intégralité des droits de notre société sur les éléments visés à l'alinéa précédent et s'interdit de susciter toute analogie ou risque de confusion dans l'esprit du public, à quelque fin que ce soit et par quelque mode que ce soit.

**Article 13 : Obligation d'information** - Le Client s'engage à informer notre société, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception et sans délai, de toute modification le concernant, concernant sa structure sociale ou sa forme juridique, ou plus généralement, de tout événement susceptible d'avoir des répercussions sur la bonne exécution du Contrat, telle que, sans que cette liste soit exhaustive : changement de domiciliation, cessation d'activité, nantissement de son fond de commerce etc.

**Article 14 : Cas fortuit - Force Majeure** - Outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence de la cour de Cassation, sont notamment considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies, les grèves générales d'ampleur nationale, les attentats, les restrictions légales à la fourniture de services de télécommunications et, de façon générale, les événements ayant nécessité l'application de plans locaux ou nationaux de maintien de la continuité des services de télécommunications, les décisions d'une autorité administrative. Dans un premier temps les cas de force majeure ou cas fortuits suspendront les obligations du présent contrat. Les parties s'informeront de la survenance de tout événement de cette nature et se consulteront sur les mesures à prendre pour remédier aux conséquences qui pourraient en résulter. Si les cas de force majeure ou cas fortuits ont une durée supérieure à trois mois, le présent contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties sans droit à indemnité de part et d'autre. Dès que l'événement constitutif de force majeure cesse et sauf résiliation comme indiquée à l'alinéa 4 ci-dessus, l'exécution des obligations du présent contrat reprend un cours normal pour la durée qui reste à courir au moment de la suspension.

**Article 15 : Droit applicable** - Le présent contrat est régi par le droit français.

**Article 16 : Règlement des litiges** - En cas de litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution du Contrat, celui-ci sera porté par la partie la plus diligente, devant le Tribunal de commerce du siège social de notre société, nonobstant procédures d'urgence, appels en garantie ou en cause, pluralité de défendeurs...